



Commission scolaire des Draveurs

POUR AFFICHAGE

Découvrir, grandir, devenir

OFFRE D'EMPLOI

URGENT BESOIN !

PRÉPOSÉES, PRÉPOSÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS – LISTE DE REMPLAÇANTS(ES)

Remplacements temporaires et occasionnels

Nos besoins peuvent varier entre 5 heures et 25 heures par semaine

Écoles primaires et secondaires

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à aider l'élève handicapé dans sa participation aux activités reliées à sa scolarisation. Elle assiste l'élève dans ses déplacements, voit à son bien-être, à son hygiène et à sa sécurité conformément aux instructions reçues dans le cadre d'un plan d'intervention.

Qualifications requises

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en assistance à la personne en établissement de santé ou un diplôme de 5^e année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines.

Taux horaire: 20,20 \$ à 21,55\$

Date d'entrée en fonction: À déterminer, selon les besoins

Si vous désirez poser votre candidature au poste cité en exergue, vous êtes prié d'envoyer votre demande, de même que votre **curriculum vitae**, à l'attention de :

Madame Guylaine Boulanger, coordonnatrice - Service des ressources humaines

Commission scolaire des Draveurs

Concours N° S-2019-PEH-REMP

200, boul. Maloney Est, Gatineau (Québec) J8P 1K3

télécopieur : 819 663-5372 courriel : rhsoutien@csdraveurs.qc.ca

NOTE: Si vous désirez assurer la confidentialité de votre demande, vous êtes prié d'indiquer, dans le coin inférieur gauche de votre enveloppe, le terme "CONFIDENTIEL" ainsi que le numéro du concours.

La Commission scolaire des Draveurs applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent également être prises pour les personnes handicapées.